

## Mémorandum du Mouvement Pan-Européen (Gstaad, 8 novembre 1950)

**Légende:** Le 8 novembre 1950, le comte Richard Coudenhove-Kalergi, président du Mouvement paneuropéen et fondateur de l'Union parlementaire européenne (UPE), adresse aux gouvernements allemand, belge, français, italien, luxembourgeois, néerlandais et sarrois un mémorandum dans lequel il appelle à la mise en place rapide d'une Fédération européenne.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Idée européenne-Dossier général, 27 138.

**Copyright:** (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/memorandum\\_du\\_mouvement\\_pan\\_europeen\\_gstaad\\_8\\_novembre\\_1950-fr-599a012f-88d8-4e31-a640-bca5161c9def.html](http://www.cvce.eu/obj/memorandum_du_mouvement_pan_europeen_gstaad_8_novembre_1950-fr-599a012f-88d8-4e31-a640-bca5161c9def.html)

**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2012

## UNE FEDERATION EUROPEENNE AVANT 1952

### Mémemorandum

présenté aux Gouvernements de l'ALLEMAGNE, de la BELGIQUE, de la FRANCE, de l'ITALIE, du LUXEMBOURG, des PAYS-BAS et de la SARRE

par R. COUDENHOVE - KALERGI Président du Mouvement Pan-Européen

#### I. URGENCE

L'intégration du potentiel de guerre allemand dans le système de défense atlantique constitue pour la sécurité de l'Europe une nécessité urgente; d'autant plus que l'Union Soviétique se prépare à couper en temps de guerre avec sa puissante flotte de sous-marins les communications maritimes entre l'Europe et l'Amérique.

Pour de très bonnes raisons, l'Allemagne et la France s'opposent au réarmement allemand avant l'établissement d'un système fédéral européen, basé sur l'égalité des droits et des devoirs de ses membres.

Il faudra donc créer la FEDERATION EUROPEENNE en 1951, afin de ne pas retarder l'organisation urgente de l'armée atlantique.

Tous les partis du Parlement de Bonn, sauf les Communistes, se sont récemment déclarés en faveur d'une Fédération européenne.

Si cette fédération serait ajournée, nous risquerions de voir l'opinion publique de l'Allemagne Occidentale se détourner de l'idéal européen pour le remplacer par une politique de neutralité, basée sur une entente avec l'Allemagne Orientale et l'Union Soviétique - ce qui mettrait fin à toutes espoirs d'union européenne.

Le Plan Marshall expire en 1952. Le Congrès et l'opinion publique des Etats-Unis ne seront guère disposés à de nouveaux sacrifices pour l'Europe, si celle-ci ne faisait pas de progrès spectaculaires vers son unification.

#### II. LIMITES

Le temps presse. Attendre jusqu'à ce que toutes les nations de l'Europe libre y participent - c'est ajourner la fédération jusqu'au lendemain de la troisième Guerre Mondiale.

Deux ans de discussions ont largement suffi pour déterminer les Etats européens fédéralistes et non-fédéralistes.

La seule façon d'aboutir rapidement, c'est de commencer à unir l'Europe par une Fédération des Etats fédéralistes : FRANCE -ALLEMAGNE - ITALIE - BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG - SARRE.

Ce groupe cohérent d'Etats, jadis uni dans l'Empire de Charlemagne, vient de reconnaître, en s'associant au Plan Schuman, le principe fédéral d'une Autorité supra-nationale.

Cette "Europe Charlemagne", avec une population européenne de 156 millions, dépasse celle des Etats-Unis; son territoire eurafricain de 15 millions de kilomètres carrés embrasse un des plus vastes empires que le monde n'a jamais connu.

Inspirée par l'idéal de la liberté et de la dignité humaine, avec une politique étrangère, militaire, économique et monétaire commune, cette fédération indissoluble serait en mesure d'assurer à ses peuples une prospérité sans pareil et au monde une paix durable.

Etroitement associée par le Conseil de l'Europe aux nations européennes non-fédérées, elle serait un pilier

solide de l'Union Atlantique.

### III. PROCEDURE

Afin de constituer cette fédération avant 1952, les sept gouvernements pourront s'inspirer du plan d'action suivant;

1. Convoquer sans délai une Assemblée Préconstituante, composée des 144 Délégués et Suppléants des sept pays à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, avec mandat d'élaborer, en quatre mois, un Projet de Constitution Fédérale.
2. Faire adopter au cours de ces mois, les lois et les amendements constitutionnels nécessaires pour assurer et hâter la transition.
3. Soumettre le Projet Constitutionnel à un plébiscite. Si le projet ne serait adopté que par les Français, Allemands et Italiens, la Constitution entrerait en vigueur, sans lier les nations qui l'auront rejeté.
4. Convoquer, si le résultat du plébiscite serait négatif, une Assemblée Constituante, issue d'un suffrage direct avec mandat d'établir une Constitution Fédérale définitive.
5. Inviter, dès que la Fédération serait constituée, toutes les nations de l'Europe à la rejoindre, soit par des votes parlementaires, soit par des plébiscites, afin d'assurer, par étapes, l'unification de l'Europe tout entière.

*Richard Coudenhove-Kalergi*

Gstaad, le 8 novembre 1950